

## FORMULAIRE D'ÉVALUATION

Les propositions technique et financière des candidats seront évaluées en utilisant la matrice suivante :

## CRITERE D'ÉVALUATION

Etape	PROPOSITION TECHNIQUE	Point Maximal	Pourcentage (%)
1. Examen préliminaire	Vérification des documents requis : a) Proposition financière signée, b) Vérification de la liste des consultants non admissibles, c) Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité signée, d) CV à jour, Formulaire P11 et Notice Personnelle, e) Proposition technique : brève description des raisons pour lesquelles le candidat estime qu'il est apte à fournir la consultation, la méthodologie à utiliser, la description des outils et le calendrier des activités, incluant résultats respectifs.	Non applicable	
2. Evaluation Technique	<b>A. EDUCATION</b>	15 points	70%
	Diplôme de 1 <sup>er</sup> cycle (Licence) ..... 15 points Dans les domaines relatifs à cette consultation, tels qu'indiqués dans les Termes de Référence.		
	<b>B. EXPERIENCE GENERALE</b>	15 points	
	Expérience en gestion et coordination des partenaires, mise en réseau des organisations et/ou coordination de plateformes d'organisations ; 8 à 15 ans ..... 15 points 5 à 8 ans ..... 10 points 3 à 5 ans ..... 5 points		
	<b>C. EXPERIENCE SPECIFIQUE</b>	25 points	
	Expérience de travail avec les institutions et les organisations travaillant dans le domaine de la gestion des risques et désastres ; Deux (2) ..... 15 points Un (1) seul ..... 10 points	15	
	Expérience dans la gestion et l'archivage de documents Deux (2) expériences..... 10 points Une (1) seul ...expérience..... 5 points	10	
	<b>COMPREHENSION DE LA MISSION &amp; COMPETENCS</b>	15 points	
	Adéquation de la méthodologie proposée et cohérence du chronogramme .....5 points Bonne compréhension du Système National de gestion de risque et désastres en Haiti..... 5 points Connaissance des nouvelles technologies de l'information (logiciels de base, QGIS et/ou SIG, Word, Excel,		

	PowerPoint, pratique de la messagerie électronique et du travail en réseau etc.) ..... 5 points		
	POINT MAXIMAL DE L'ÉVALUATION TECHNIQUE (100 *70%)	70	
	PROPOSITION FINANCIERE	30	
<b>3. Evaluation Financière</b>	CRITERE D'ÉVALUATION DE LA PROPOSITION FINANCIERE		30%
	<p>Le nombre de points maximal sera attribué à la proposition financière la plus basse. Toutes les autres propositions recevront des points en proportion selon la formule suivante :</p> $P = y (\mu/z)$ <p>Où :</p> <p>p = Notation de la proposition financière évaluée  y = nombre maximal de points attribué à l'offre financière  μ = montant de la proposition la plus basse  z = montant de la proposition évaluée</p>		